

12. CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE DOCUMENT-CADRE DU PUY-DE-DÔME DÉFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIÈRES OUVERTES À DES OUVRAGES DE PRODUCTION DE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS : 6
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-six mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Marc REGNOUX, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq

PRÉSENT(E)S : 17

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Génévieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRÉSENTÉ(E)S : 6

Sylvie GRENIER REPRÉSENTÉE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRÉSENTÉE PAR Yves JAOUEN
Murielle PANIAGUA REPRÉSENTÉE PAR Marc REGNOUX
Jean-Claude CAZALS REPRÉSENTÉ PAR GENEVIEVE NICOLAS
Jean-Luc MERCERON REPRÉSENTÉ PAR FRANÇOISE TISSANDIER
Yolande PANIAGUA REPRÉSENTÉE PAR Eric DUEZ

ABSENT(E)S ET NON REPRÉSENTÉ(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 063-216302455-20250526-25D02_DELIB_037-DE

Secrétaire de séance : Damien CHARLEUX

La commune de Mozac se prononce défavorablement au classement de l'ensemble du site de la commune de Mozac proposé dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol, motivé par le fait que :

- Les parcelles proposées sont situées en zone Agricole Constructible limitée (ACI) du PLUi qui n'autorise pas ce type d'installation,
- les parcelles proposées pourraient faire l'objet d'une évolution de manière à tenir compte des besoins à venir en matière d'habitat ou d'activités,

La commune sollicite l'ajout dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol, de parcelles qui se situent dans des secteurs enclavés sans potentiel agricole, à savoir :

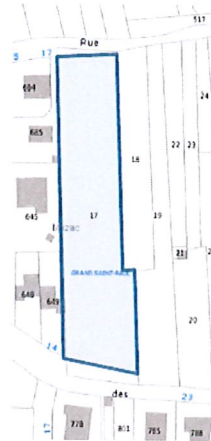
- sur le secteur du Peiroux : les parcelles cadastrales AM 1, 2, 6, 7, 10, 458, 459, 460, 461, 462, 494 et 497,

Zones alternatives d'implantation photovoltaïques Anciennes décharges municipales



Gd St Paul
 Zone PLUi Ap
 Surface 3666 M2
 Parcelles AD502
 503 514 543

Parcelles	Gd St Paul	surfaces
AD	502	231
AD	503	618
AD	514	1716
AD	543	1101
AE	17	3225
Total		6891



Gd St Paul
 Zone PLUi UE
 Surface 3225 M2
 Parcelle AE17

- Il est proposé au Conseil Municipal d'acter l'avis défavorable du bureau municipal au classement de l'ensemble du site de la commune de Mozac proposé dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ajout dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol, de parcelles qui se situent dans des secteurs enclavés sans potentiel agricole, à savoir :
 - sur le secteur du Peiroux : les parcelles cadastrales AM 1, 2, 6, 7, 10, 458, 459, 460, 461, 462, 494 et 497,
 - sur le secteur de Peyrarbre nord : les parcelles cadastrales AB 498, 499, 575, 577, 593, 676, 684, 686, 688 et 690, et les parcelles cadastrales AN 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 321, 336, 338, 340, 365, 367, 382, 475 et 478,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'exposé qui lui est fait

A 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (DAMIEN CHARLEUX)

- Acte l'avis défavorable du bureau municipal au classement de l'ensemble du site de la commune de Mozac proposé dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ajout dans le document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol, de parcelles qui se situent dans des secteurs enclavés sans potentiel agricole, à savoir :
 - sur le secteur du Peiroux : les parcelles cadastrales AM 1, 2, 6, 7, 10, 458, 459, 460, 461, 462, 494 et 497,

- sur le secteur de Peyrarbres nord : les parcelles cadastrales AB 498, 499, 575, 577, 593, 676, 684, 686, 688 et 690, et les parcelles cadastrales AN 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 321, 336, 338, 340, 365, 367, 382, 475 et 478,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 26 mai 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

DAMIEN CHARLEUX



Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250526-25D02_DELIB_037-DE